

ASSOCIATION SPORTS & LOISIRS (1)

Stands « Marché Paysan »

Me BURGER Emmanuelle

5b, rue de Marbach- 68125 HOUSSEN

Tél : 06 74 38 19 73

**42^{ème} Fête Paysanne (Husemer Buramarick)
De HOUSSEN
Dimanche 15 septembre 2019**

Comme à notre habitude, pour la 42^{ème} édition de la Fête Paysanne, nous allons avec vous, animer les rues et places de notre commune avec de l'authentique et du rural.

Vous les vrais artisans, artistes, vendeurs de produits locaux, nous vous attendons.

Le tarif est de 7€ par mètre linéaire. Le paiement devra être effectué par chèque à l'ordre de l'ASL Houssen (il validera votre inscription) et sera à envoyer avec le bulletin réponse ci-dessous **avant le 15 août 2019.**

La vente de produits non signalés lors de votre inscription, et sortant du cadre de notre fête est strictement interdite.

Rappel Produits proscrits : frites, merguez, pizzas, sandwiches, gaufres, crêpes, beignets, boissons, glaces, granités ainsi que les produits vendus dans nos fermes et stands associatifs.

Attention : possibilité de modification de votre place pour des raisons de sécurité, d'aménagement urbains ou de changement de place de nos associations.

Ce document sert de laissez-passer à l'entrée.

N.B : Pour une bonne organisation de notre marché paysan, tous les exposants devront arriver par la rue du Centre et devront être installés entre 7h00 et 9h00.

Nous ne fournissons pas d'électricité, vous devrez vous arranger avec les riverains si besoin.

Date limite de réponse : 15 août 2019

✂ **Bulletin réponse** ✂

Je soussigné(e), **Nom**.....**Prénom**.....

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Souhaite exposer un stand lors de la Fête Paysanne : oui non

Produits exposés :

Stand, longueur désirée :mètre(s) linéaire(s)

Remarques :

Date : Signature

(1) ASSOCIATION SPORTS & LOISIRS HOUSSEN, siège : Mairie de HOUSSEN. Inscrite au Registre des associations au Tribunal d'Instance de COLMAR sous le n°23 du volume XXX. L'association est une association à but non lucratif exonérée de la T.V.A. n'ayant pas optée pour la T.V.A. Elle ne dispose, de ce fait, pas de n° d'identification à la T.V.A. (Instruction spéciale 3CA n°136 du 7 août 2003 §117)